



RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 02550
Numéro SIREN : 449 811 470
Nom ou dénomination : 26 EVOLUTION

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2017 sous le numéro de dépôt 18259

Désignation de l'entreprise		26 EVOLUTION		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000...)	DA			8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			220 697
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			133 952
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL			363 449
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			849
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			1 422
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			180 274
	Dettes fiscales et sociales	DY			55 785
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			102 698	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC			341 029
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			704 478
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			341 029	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			849	

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFIP N° 2052-SD 2017

Désignation de l'entreprise : <u>26 EVOLUTION</u>				Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
						France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 787 028	FB	1 513	FC	1 788 541	
	Production vendue	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 5px;">}</div> <div> biens * services * </div> </div>	FD		FE		FF	
			FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 787 028	FK	1 513	FL	1 788 541	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	20 916	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 717	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 813 173
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	852 296	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(4 572)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	504 132	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 911	
	Salaires et traitements *					FY	169 998	
	Charges sociales (10)					FZ	59 789	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	5 193
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	26 699	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 619 446	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	193 727	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	731	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	188	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	919	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS	142	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	142	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	777	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	194 504	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		26 EVOLUTION		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	7 622	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	7 622	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	12 119	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	2 737	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	14 856	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(7 234)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	53 317	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 821 713	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 687 761	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	133 952	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	11 602
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMF innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	3 115
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
Pénalités / amendes				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				518		
Valeur compt immo corp				2 737		
Produit cession immob.					4 322	
Loyer					3 300	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
charges / exercice antérieur				Charges antérieures	Produits antérieurs	
				11 601		

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 704 478,37 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 133 952,44 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/04/2017 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 40 785 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 035			8 035
Immobilisations corporelles	22 215	17 387	12 552	27 050
Immobilisations financières	7 394		1 694	5 700
TOTAL	37 644	17 387	14 246	40 785

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 19 745 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 035			8 035
Immobilisations corporelles	16 333	5 193	9 815	11 710
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	24 368	5 193	9 815	19 745

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Site internet	8 035	8 035	0	1 ans
Materiel de transpor	14 832	3 475	11 357	de 2 à 5 ans
Mat.bureau &informat	11 158	8 142	3 016	de 2 à 10 ans
Mobilier	1 060	94	966	10 ans
TOTAL	35 085	19 745	15 340	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 209 439 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 700		5 700
Actif circulant & charges d'avance	203 739	203 739	
TOTAL	209 439	203 739	5 700

3.3 - Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	17 801				
Comptes financiers					
Total	17 801				

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 1 080 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 080
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	1 080

3.5 - Charges constatées d'avance = 325 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 8 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	80,00	8 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	80,00	8 000

4.2 - Etat des dettes = 341 029 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	849	849		
Dettes financières diverses	1 422	1 422		
Fournisseurs	180 274	180 274		
Dettes fiscales & sociales	55 785	55 785		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	102 698	102 698		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	341 029	341 029		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 18 336 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	849
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 966
Dettes fiscales & sociales	10 748
Autres dettes	3 772
TOTAL	18 336

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 788 541 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 791 686	100,18 %
Rabais, remises & ristournes accord.	-3 146	-0,18 %
TOTAL	1 788 541	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 53 317 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	193 727		193 727
Résultat financier	777		777
Résultat exceptionnel	-7 234		-7 234
Participation des salariés			
TOTAL	187 269	53 317	133 952

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

26 EVOLUTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8 000 €
Siège Social : 59 Avenue Carnot
94230 CACHAN
RCS CRETEIL 449 811 470

COPIE CERTIFIEE CONFORME



<p align="center">PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 29 MAI 2017</p>
--

L'an deux mil dix sept,
Et le vingt neuf mai à neuf heures,

Les associés de la SAS 26 EVOLUTION au capital de 8 000 €, divisé en 100 actions de 80 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation du Président.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Jean Baptiste MAS préside la séance en qualité de Président

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ✓ Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- ✓ La feuille de présence et la liste des associés,
- ✓ L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2016,
- ✓ Le rapport de gestion du Président,
- ✓ Le rapport spécial du Président sur les conventions,
- ✓ Un exemplaire des statuts de la société,
- ✓ Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Il déclare que les documents visés ci-dessus ont été mises à la disposition des associés au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Rapport de gestion du Président;
- ✓ Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de commerce et approbation desdites conventions,
- ✓ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus du Président
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice ;
- ✓ Questions diverses.
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 133 952,44 € de la manière suivante :

- Dividendes :.....100 000,00 €
- Report à nouveau :33 952,44 €

Ce qui aura pour effet de porter le compte report à nouveau à 254 649 ,27 €

En conséquence, le dividende sera réparti comme suit :

- Monsieur Jean-Baptiste MAS, propriétaire de 2 actions 2 000 €
- SAS L2I, propriétaire de 198 actions98 000 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>
31/12/2015	40 000,00 €
31/12/2014	0,00 €
31/12/2013	0,00 €

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2013 sont en principes soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%.

Toutefois, avant d'être imposés au barème progressif, ces revenus font l'objet, sauf exceptions, d'un prélèvement à la source obligatoire au taux de 21%.

Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû l'année suivante et en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensés au prélèvement les personnes physique appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuable soumis à imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

En outre les dividendes versés à des personnes physiques sont soumis aux prélèvements sociaux à hauteur de 15,5%.

Ces prélèvements sont déclarés et payés par la société en même temps que le prélèvement à la source de 21%, lorsque celui-ci est dû, au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L 227-10 du Code de commerce, approuve ce rapport à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associés.

Le Président